

L'APARDAP, Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection, est une association loi 1901.

Elle est laïque, indépendante, sans appartenance politique, communautaire ou religieuse.

Elle a pour objet de **contribuer au bon accueil des étrangers et à la défense de l'acquis républicain que constitue le droit d'asile**. Or, ce dernier est mis à mal par une politique de plus en plus sélective et répressive en matière d'immigration.



Il est de notre devoir de citoyen d'aider concrètement à travers une **relation de parrainage individualisé**, ceux qui, ayant fui la violence ou la misère, viennent tenter leur chance d'une vie plus sûre et meilleure à Grenoble.

Pour les soutenir, nous recherchons de nouveaux parrains.



Cérémonie de parrainage à la Mairie de Grenoble
mars 2016

Le parrainage : une action concrète de solidarité et une expérience humaine

Le rôle d'un parrain-marraine est d'**accompagner et soutenir** son-sa filleul-e dans les démarches qui jalonnent la demande d'asile ou de séjour.

Cet engagement est officialisé par une **cérémonie de parrainage républicain** organisée dans une mairie, une autre collectivité territoriale ou tout autre établissement public.

Au-delà de l'accompagnement dans les démarches administratives, **parrainer c'est aussi créer des liens avec votre filleul-e**, qui au terme d'un parcours personnel difficile arrive dans un pays inconnu dans lequel il n'a pas encore ses repères.

Témoignage d'un filleul Aly, guinéen

Emprisonné et maltraité parce qu'il était le chauffeur d'un ministre en disgrâce, il réussit à s'enfuir et après une longue pérégrination par le Sénégal, la Mauritanie et l'Espagne, se retrouve à Lyon puis à Grenoble en février 2002.

« Je n'ai plus aucune famille en Guinée, je m'habitue depuis six ans à vivre en France et je me suis fait des amis surtout depuis que l'association de parrainage me soutient. J'ai failli être expulsé au début puis j'ai été deux fois débouté du droit d'asile, mes témoignages sur les sévices subis en prison ne leur suffisant pas. Par bonheur, j'ai rencontré Aïcha, nous avons eu une petite fille, Fatoumata. Et grâce aux interventions efficaces de mon parrain et de mon co-parrain le Maire de P., le Préfet nous a accordé une autorisation de séjour pour « vie privée et familiale ». Enfin, nous avons pu respirer... »



Signature des cartes de parrainage lors d'une
cérémonie

Témoignage d'une marraine *Janine*

« J'ai aidé S. à obtenir ses papiers. Mise à part une courte période d'inquiétude au moment où elle a reçu un arrêté de reconduite à la frontière, heureusement annulé par le tribunal administratif, cela s'est bien passé.

Puis j'ai compris que le parrainage irait plus loin. De fait, une relation durable s'est instaurée entre ma filleule et moi, une amitié qui a une place à part dans ma vie. Il y a entre nous bien des différences, parfois des désaccords sur des questions importantes. Mais le lien résiste.

Si j'ai pu aider S., ce que j'espère, elle m'a aussi beaucoup apporté par sa confiance et son amitié.

Défendre le droit d'asile, accueillir l'étranger et l'aider à s'intégrer à la société française, ces convictions sont à la base de mon engagement dans le parrainage républicain. Ce parrainage, d'abord un peu abstrait, est devenu une partie de ma vie ».

Pour parrainer, pas besoin de grandes compétences juridiques. Un peu de disponibilité, une écoute bienveillante du filleul-e et le mélange nécessaire de ténacité et de patience dans les démarches administratives suffisent.

Des réunions permettent des échanges entre parrains et marraines, vous ne serez pas seul.

Nous avons besoin de vous, contactez-nous !

Nos partenaires, nos soutiens, nos initiatives

Les demandeurs d'asile ou de titres de séjour fréquentent différentes associations, qui ont chacune leur rôle dans la constitution des dossiers et l'accompagnement.

Le parrainage républicain s'adressant à tous, l'APARDAP agit en lien avec ces associations.

Depuis 2003, des cérémonies de parrainage républicain ont été accueillies par de nombreuses municipalités iséroises, le Conseil Général et le Conseil Régional. Elles ont reçu le soutien de plus de 80 organisations de l'Isère et d'un réseau d'élus-e-s dans lequel s'échangent des informations.

De nombreuses activités ont lieu dans le cadre de l'APARDAP : théâtre, initiation républicaine, cours de français, etc. N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus !

Comment nous aider

- en devenant parrain ou marraine
- en adhérant à l'association (demandeurs de titre de séjour à partir de 1€, cotisation ordinaire à partir de 10 €)
- en participant à nos activités et manifestations
- en effectuant un don, déductible de vos impôts à hauteur de 66 %, l'APARDAP étant une association d'intérêt général



Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection

**Maison des Associations
6, rue Berthe de Boissieux
38 000 GRENOBLE**

Permanence à la Maison des
Associations le mardi de 14h à 17h

Permanence téléphonique le mercredi
de 14h à 16h

www.apardap.lautre.net
apardap@gmail.com

Tél : 09 51 93 48 18